

LE PATRONAT VEUT TOUJOURS PLUS D'ÉCONOMIES SUR LES ARTISTES ET TECHNICIEN·NE·S INTERMITTENT·E·S DU SPECTACLE !

La troisième réunion de négociation sur l'assurance chômage a débuté en faisant le compte des signataires du mandat paritaire donné à l'Unedic pour la négociation parallèle de la convention tripartite État – Pôle emploi – Unedic.

Cette lettre fait état des demandes des signataires concernant les priorités et les moyens du service public de l'emploi que l'Unedic finance à 60 %. Seule la CGT n'a pas signé ce mandat car il est muet sur les moyens du service public de l'emploi, et en particulier sur les 800 suppressions de postes, cause de la grève intersyndicale et très suivie du 20 novembre dernier. De plus, il s'inscrit dans la logique de l'accroissement des sanctions – y compris financières – et du contrôle des chômeurs.

Le reste de l'après-midi a été consacré à l'examen de la lettre de cadrage des négociateur·rice·s interprofessionnel·le·s à l'intention des organisations négociant, dans le spectacle, le cinéma et l'audiovisuel, les règles spécifiques aux artistes et technicien·ne·s intermittent·e·s du spectacle.

Le patronat (Medef, CGPME, U2P) a produit un projet de lettre de cadrage particulièrement agressif. Même si ces chiffres d'économies exigées sont difficiles à décrypter à la lecture du document, il s'agirait d'une triple peine :

- 51 millions d'euros d'économies soi-disant non effectuées par l'accord de 2016 ;
- un pourcentage proportionnel des économies exigées par le gouvernement entre 3,33 et 10 % soit entre 43 et 90 millions d'euros ;

- une réduction de l'écart avec les droits au régime général non chiffrée, mais encore plusieurs dizaines de millions à prévoir.

En clair, le patronat veut de 90 à 200 millions d'euros, autant dire la disparition des annexes 8 et 10, en parallèle à la baisse drastique des droits de tou·te·s les chômeur·se·s. Tout en se prétendant non responsable des économies imposées par le gouvernement, le patronat se montre très zélé à casser ces droits !

Toutes les organisations syndicales ont refusé de discuter de cette lettre inacceptable, au moins sur la méthode. Il faut noter que le gouvernement n'a pas encore rendu opérationnel le comité d'expert·e·s qui peut analyser de façon juste les effets de l'accord de 2016. Le sujet est reporté au début de la séance du 11 décembre.

La CGT refuse toute économie sur les allocations-chômage, alors même que la colère monte contre la précarité et le chômage ! Elle réclame une meilleure protection sociale, sur la base de cotisations justes, en partageant les richesses. La CGT appelle à rejoindre les rendez-vous de manifestations de samedi 1^{er} décembre, contre le chômage et la précarité et pour l'augmentation des salaires.